

Vitamin D3 Crystalline

5009278

Version 5.1

Date de révision 10.05.2017

Date de dernière parution:
27.06.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Vitamin D3 Crystalline

Nom de la substance : colecalciferol
No.-CAS : 67-97-0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Ingrédient pour produits pharmaceutiques, Destiné à l'enrichissement des aliments

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DSM Nutritional Products Europe Ltd
PO Box 2676
CH-4002 Basel

Téléphone : +41618157777
Téléfax : +41618157770
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sds.nutritionalproducts@dsm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 848 00 11 77 (Carechem 24 International)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë, Catégorie 2 | H300: Mortel en cas d'ingestion. |
| Toxicité aiguë, Catégorie 2 | H330: Mortel par inhalation. |
| Toxicité aiguë, Catégorie 3 | H311: Toxique par contact cutané. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 1 | H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 4 | H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H300 + H330 Mortel par ingestion ou par inhalation
H311 Toxique par contact cutané.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

- Conseils de prudence : **Prévention:**
- P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.
- Intervention:**
- P301 + P310 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche.
- P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- Stockage:**
- P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3 Autres dangers

Risque d'explosion de poussière.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- Synonymes : 9,10-Secocholesta-5,7,10(19)-trien-3-ol, (3 beta,5Z,7E)-
- Brève description du produit : Substance
- Formule moléculaire : C27 H44 O

3.1 Substances

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE | Concentration (% w/w) |
|----------------|----------------------|-----------------------|
| colécalciférol | 67-97-0 200-673-2 | >= 90 - <= 100 |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Une overdose aigüe entraîne les symptômes suivants :
Nausée, Vomissements, Migraine, Faiblesse, Douleur abdominale, Bouche sèche, Goût métallique, Perte d'appétit

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau
Mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Aucun(e) à notre connaissance.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Prenez garde au risque d'explosion de la poussière.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.
Les dispositions concernant l'élimination sont consultables à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules respirables.
Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les contenants : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
Conserver sous un gaz inerte.
Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non applicable

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Vitamin D3 Crystalline

5009278

Version 5.1

Date de révision 10.05.2017

Date de dernière parution:
27.06.2014

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|----------------|---------|---------------------------------------|---------------------------|----------------------|
| colécalciférol | 67-97-0 | TWA | 0,005 mg/m3 | Limite interne à DSM |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
- Protection des mains : Lors du choix d'un type de gants de protection approprié, tenir compte des caractéristiques de risque du produit et des conditions de travail particulières.
Matière pour gants: par exemple caoutchouc nitrile
- Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : cristallin(e), poudre
- Couleur : blanc
- Odeur : inodore
- Seuil olfactif : Pas d'information disponible.
- pH : Donnée non disponible
- Point/intervalle de fusion : 82 - 87 °C
- Point/intervalle d'ébullition : non déterminé
- Point d'éclair : Non applicable
- Inflammabilité (solide, gaz) : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.
- Pression de vapeur : non déterminé
- Densité de vapeur relative : Non applicable
- Densité : non déterminé
- Hydrosolubilité : < 1,0 mg/l (env. 20 °C)
- Solubilité dans d'autres solvants : Acétone: soluble
Éthanol: soluble
Chloroforme: soluble
Éther: soluble
Huile d'arachide: soluble
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow > 6,2 (OCDE ligne directrice 107)
- Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Vitamin D3 Crystalline

5009278

Version 5.1

Date de révision 10.05.2017

Date de dernière parution:
27.06.2014

- Décomposition thermique : Se décompose par chauffage.
Dangers liés à des réactions exothermiques
- Propriétés explosives : Non explosif
- Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

- Indice de combustibilité : 2 (env. 21 °C)
- Classe d'explosibilité de poussière : St(H)2 (Échantillon broyé, Valeur médiane de l'échantillon testé < 0,01 mm, Perte à la dessiccation 0,16 %; La valeur a été déterminée dans le tube de Hartmann modifié.)
- Énergie minimale d'ignition : < 1 mJ (Échantillon broyé, Valeur médiane de l'échantillon testé < 0,01 mm, Perte à la dessiccation 0,16 %)
L'Énergie minimale d'inflammation (EMI) d'un mélange poussière/air dépend de la taille des particules, de la teneur en eau et de la température de la poussière : plus la poussière est fine et sèche, plus l'EMI est faible.
- : Remarque générale : les caractéristiques de l'explosion de poussière indiquées ne valent que pour ce produit et dépendent des paramètres de l'échantillon.
- Résistivité volumique de la poudre : 2E+07 Ohmm (Échantillon de produit)
- Température minimale d'inflammation d'un mélange air/poussière : env. 280 °C
Échantillon de produit, Déterminé dans le four BAM
- Poids moléculaire : 384,65 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Forte réaction exothermique en contact avec l'air.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

L'oxygène

Acides forts et bases fortes
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 - < 50 mg/kg
(OCDE ligne directrice 423)
: DL50 (Souris): 41,5 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, 4 h): 0,13 - 0,38 mg/l
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : 300 mg/kg
(Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë)
- Irritation de la peau : irritation légère (Lapin)
- Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux (Lapin, Test de Draize)
: Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.
- Sensibilisation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
(Cochon d'Inde, Test d'optimisation (Maurer))
- Génotoxicité in vitro : non mutagène (Test de Ames, OCDE ligne directrice 471)
: non génotoxique (Test d'aberration chromosomique in vitro, OCDE ligne directrice 473)
- Génotoxicité in vivo : non génotoxique (Rat, Moelle osseuse, Mutagénicité: Essai du micronoyau)
- Cancérogénicité : Pas d'indication de cancérogénicité connue
- Tératogénicité : Peut occasionner des malformations à des doses toxiques pour la mère.
NOAEL: 0,0095 mg/kg mc/j (Lapin femelle, OCDE ligne directrice 414)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Exposition aiguë) : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : NOAEL (Oral(e), Rat) : 0,06 mg/kg mc/j
Étude de toxicité subchronique (90 jours)
(OCDE ligne directrice 408)
- Expérience de l'exposition humaine : DJR (= dose journalière recommandée) 0,005 - 0,01 mg

Vitamin D3 Crystalline

5009278

Version 5.1

Date de révision 10.05.2017

Date de dernière parution:
27.06.2014

- Expérience de l'exposition humaine: Ingestion : Une overdose aigüe entraîne les symptômes suivants :
- : Nausée, Vomissements, Migraine, Faiblesse, Douleur abdominale, Bouche sèche, Goût métallique, Perte d'appétit
- Toxicité par aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

- Toxicité pour les poissons : Danio rerio (poisson zèbre)
CL50 (96 h) > 100 mg/l
(concentration nominale)
(OCDE ligne directrice 203)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Daphnia magna (Grande daphnie)
CE50 (48 h) > 100 mg/l
(concentration nominale)
(OCDE Ligne directrice 202)
- Toxicité pour les algues : Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)
CE50 (96 h) > 100 mg/l
(concentration nominale)
(OCDE Ligne directrice 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

- Biodégradabilité : Difficilement biodégradable.
<= 7 % (28 jr)
(OCDE Ligne directrice 301 C)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow > 6,2 (OCDE ligne directrice 107)

12.4 Mobilité dans le sol

- Répartition entre les compartiments environnementaux : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Evaluation : La substance ne satisfait pas les critères PBT.
: La substance ne satisfait pas les critères vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

- Information écologique supplémentaire : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Vitamin D3 Crystalline

5009278

Version 5.1

Date de révision 10.05.2017

Date de dernière parution:
27.06.2014

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
- Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

- ADN : UN 2811
ADR : UN 2811
RID : UN 2811
IMDG : UN 2811
IATA : UN 2811

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.
(cholecalciferol)
- ADR : SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.
(cholecalciferol)
- RID : SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.
(cholecalciferol)
- IMDG : TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S.
(cholecalciferol)
- IATA : Toxic solid, organic, n.o.s.
(cholecalciferol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADN : 6.1
ADR : 6.1
RID : 6.1
IMDG : 6.1
IATA : 6.1

14.4 Groupe d'emballage

- ADN
Groupe d'emballage : II
Code de classification : T2
Numéro d'identification du danger : 60
Étiquettes : 6.1
- ADR
Groupe d'emballage : II

Vitamin D3 Crystalline

5009278

Version 5.1

Date de révision 10.05.2017

Date de dernière parution:
27.06.2014

Code de classification : T2
Numéro d'identification du danger : 60
Étiquettes : 6.1
Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : T2
Numéro d'identification du danger : 60
Étiquettes : 6.1

IMDG

Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 6.1
EmS Code : F-A, S-A

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 676
Instruction d'emballage (LQ) : Y644
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Toxic Substances

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 669
Instruction d'emballage (LQ) : Y644
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Toxic Substances

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : No additional requirements.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Vitamin D3 Crystalline

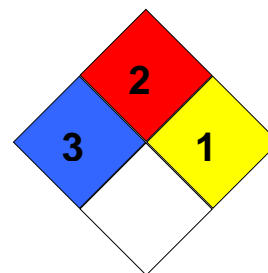
5009278

Version 5.1

Date de révision 10.05.2017

Date de dernière parution:
27.06.2014

NFPA Classification : Danger pour la santé: 3
Risque d'incendie: 2
Danger de réactivité: 1



15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, trans-

Vitamin D3 Crystalline

5009278

Version 5.1

Date de révision 10.05.2017

Date de dernière parution:
27.06.2014

port, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR